



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 33177

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur ses intentions dans la prise en charge des personnes atteintes de l'autisme. Malgré les propositions faites, il semblerait aujourd'hui que les structures soient toujours inadaptées pour tous ces enfants et ces adultes atteints du syndrome de l'autisme : rareté des prises en charge individuelles et manque de professionnels capables d'améliorer concrètement le quotidien des autistes et de leur famille. En janvier 2007 était annoncée l'installation du comité national consultatif de l'autisme et du groupe de suivi scientifique, afin de réfléchir sur l'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques pour notamment dégager des critères de bonnes pratiques. Mais, outre le manque cruel de prise en charge de qualité, les familles sont encore parfois confrontées à des diagnostics erronés que certains professionnels continuent de poser, et qui aboutissent à des méthodes totalement inadaptées et inusitées depuis longtemps au niveau international pour l'autisme. C'est pourquoi les familles attendent une réelle politique de changement en la matière avec de nouveaux moyens financiers, tant pour la recherche, que pour l'amélioration des conditions de vie des enfants autistes et de leur famille (grâce au développement des emplois aidés par exemple), une meilleure formation dispensée aux professionnels et, enfin, un meilleur accueil des enfants autistes dans les écoles ordinaires avec l'accompagnement adéquat (structures d'accueil adaptées). Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33177

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8967

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)